

CONFÉRENCE DE PRESSE ANNUELLE DU 15 JANVIER 2019

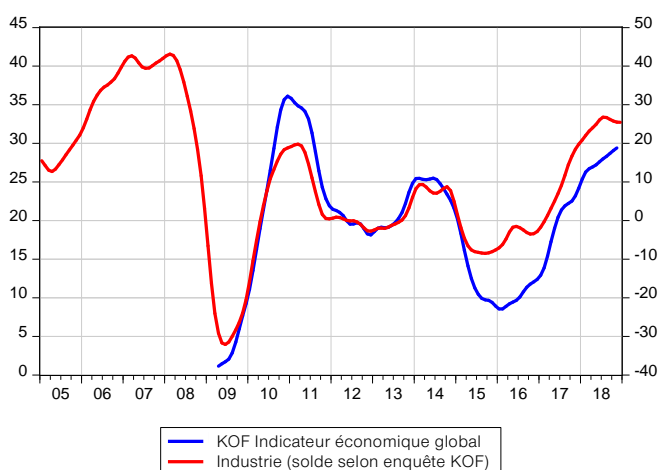
Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS

Résoudre les problèmes de pouvoir d'achat

Depuis plus de deux ans, la conjoncture économique est à la hausse en Suisse. Dans la majorité des branches, la performance financière des entreprises s'est améliorée de façon notable. Mais pas la situation financière des travailleurs et travailleuses : les salaires réels font du surplace. Les cotisations aux caisses de pension augmentent alors que les perspectives de rentes se détériorent de manière conséquente, année après année. Ajoutez à cela les primes-maladie en hausse constante, qui grèvent de plus en plus les budgets des ménages à revenu bas ou moyen : la Suisse fait face à un réel problème de pouvoir d'achat.

Situation des affaires des entreprises selon l'enquête du KOF

(corrigée des variations saisonnières et aléatoires)



Source : KOF EPF

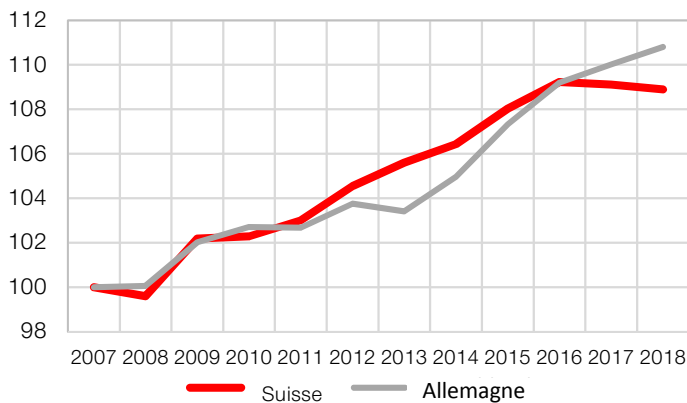
Évolution des salaires : pas plus d'argent pour vivre, malgré la reprise

En 2017 et 2018, les salaires réels n'ont pas augmenté malgré la reprise économique. Et aucune amélioration notable n'est en vue pour l'année en cours. Les salaires nominaux grimperont d'environ 1 %. Le renchérissement devrait se situer légèrement en-deçà. Dans le meilleur des cas, on

atteindrait alors à nouveau le niveau salarial de 2016, mais guère plus. Même l'Allemagne affiche désormais une meilleure croissance salariale, alors qu'elle s'est pourtant tristement distinguée par le passé au plan sociopolitique et économique pour sa « modération salariale ».

Évolution des salaires réels

(2007=100, 2018 trois premiers trimestres, CH : indice des salaires, DE : indice de la rémunération horaire brute)

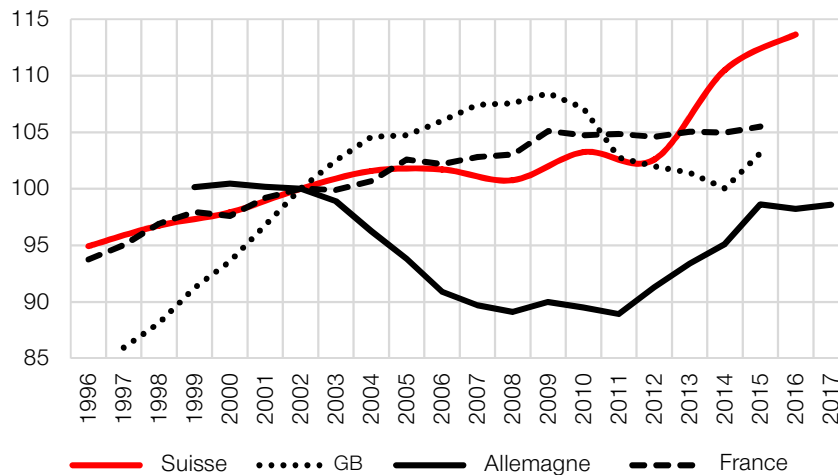


Source : OFS, Destatis, calculs USS

Les collaborateurs et collaboratrices de longue durée sont parmi les plus touchés. En effet, les salarié-e-s ayant 20 ans ou plus d'ancienneté dans une entreprise n'ont vu leur rémunération augmenter que de 3,1 % entre 2010 et 2016, alors que les personnes nouvellement embauchées pendant cette période ont connu une hausse de 7,1 %, selon l'enquête sur la structure des salaires.

Un danger supplémentaire se cache derrière les tentatives du conseiller fédéral Ignazio Cassis et de ses alliés de sabrer dans les mesures d'accompagnement dans le cadre de l'accord-cadre avec l'Union européenne (UE). Si les salaires bas et moyens ont pu augmenter en Suisse, c'est grâce à la politique active de salaires minimaux menée par les syndicats helvétiques depuis le milieu des années 1990 ainsi qu'aux mesures d'accompagnement. Au contraire de nombreux autres pays tels l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, où les bas salaires ont même nettement baissé par périodes. Affaiblir les mesures d'accompagnement et les conventions collectives de travail serait catastrophique en termes de politique sociale. Tous ces progrès se verraient remis en jeu, et avec eux, l'ensemble des accords bilatéraux. Car pour les approuver, les salarié-e-s doivent avoir la certitude que les bilatérales leur sont utiles.

Évolution des salaires réels : premier décile (2002=100)



Source : OFS, offices statistiques des pays concernés

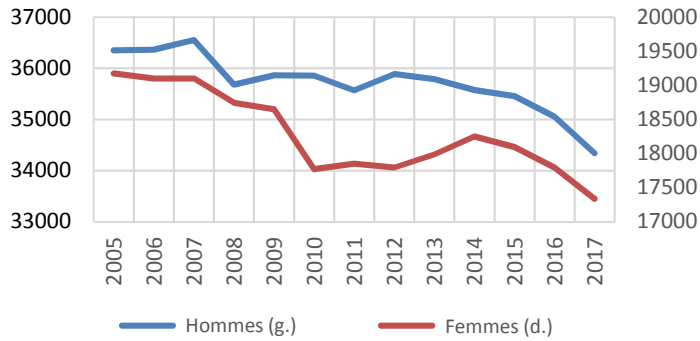
Baisse des rentes dans le 2^e pilier

En ce qui concerne les rentes, la situation est bien plus grave. Plus de 10 ans après l'éclatement de la crise financière, les personnes qui partent actuellement à la retraite sont bien obligées de constater que cette crise n'a pas seulement fait baisser les revenus des ménages en Italie ou en Espagne, mais aussi en Suisse. Dans la prévoyance vieillesse helvétique, les prestations du 2^e pilier sont fortement tributaires des rendements sur les marchés financiers. Elles sont actuellement sous la pression de taux d'intérêt historiquement bas ainsi que de la récente chute des cours des actions.

Les rentes du 2^e pilier ont baissé en moyenne de presque 9 % depuis 2005. La baisse a été particulièrement prononcée ces trois ou quatre dernières années. D'une part, presque toutes les caisses ont abaissé considérablement leurs taux de conversion. D'autre part, les avoirs de prévoyance ont connu des taux de rendement nettement inférieurs, ce qui fait que les personnes partant actuellement à la retraite possèdent, à salaire égal, un capital vieillesse moindre. Cette évolution se poursuivra au cours de cette année. Une enquête de l'USS auprès de 42 caisses de pension représentant 775 000 assuré-e-s montre que le taux de conversion moyen 2019 baissera de 5,8 % à 5,6 %.

Caisses de pension : rentes moyennes réelles

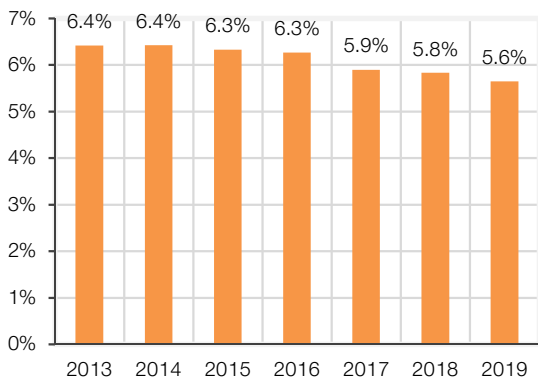
(rentes annuelles, indice suisse des prix à la consommation déc. 2015=100)



Source : statistique OFS des caisses de pension, calculs USS

Taux de conversion des caisses de pension suisses

(moyenne, pondérée du nombre d'assuré-e-s actifs)

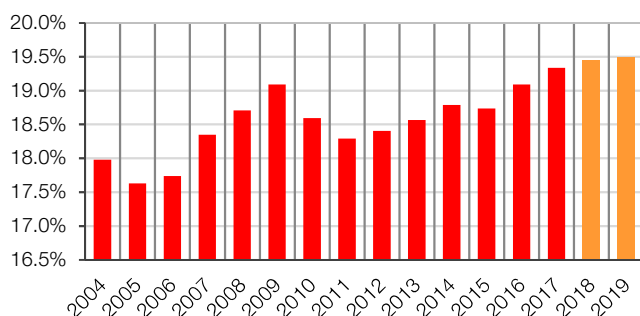


Source : enquête USS

De nombreuses caisses de pension ont augmenté les montants des cotisations pour éviter des baisses de rentes encore plus prononcées. Avant la crise financière, le taux de cotisation réglementaire moyen s'élevait à quelque 18 %. Actuellement, il approche des 19,5 %. De plus en plus d'assuré-e-s constatent qu'ils doivent verser davantage dans le 2^e pilier pour, au final, toucher moins de rente.

Caisses de pension : cotisations réglementaires

(en pourcentage des salaires assurés, 2018/19 : estimation, resp. prévisions de l'USS)



Source : statistique OFS des caisses de pension, calculs/prévisions USS

L'AVS par contre, longtemps décriée même par le Conseil fédéral, connaît une évolution stable. Les rentes augmentent légèrement. Le rapport coût-prestation s'avère excellent pour les revenus bas et moyens. L'AVS dispose d'un financement éminemment social grâce à des revenus assujettis illimités et des moyens généraux mis à disposition par la Confédération. Conséquence : 92 % des assuré-e-s reçoivent davantage de l'AVS que ce qu'ils ont versé. Les 8 % restants sont par contre des contributeurs nets.

Le vieillissement démographique entraîne des besoins financiers accrus. Mais les contributions AVS supplémentaires prévues dans le projet RFFA pourraient par exemple déjà couvrir ces besoins jusqu'en 2025.

Les problèmes de pouvoir d'achat : un fardeau pour la demande intérieure

La stagnation des salaires et les coûts croissants du 2^e pilier mettent à mal la demande intérieure, surtout la consommation des particuliers. S'ajoutent à cela les primes-maladie en hausse qui pèsent encore davantage sur les ménages à revenu bas ou moyen. Selon le rapport sur la répartition des revenus et de la fortune de l'USS, cette charge dues aux primes-maladie a, dans certains cas, plus que doublé depuis l'an 2000 pour cette catégorie de ménages. Nos calculs démontrent que la consommation par habitant après déduction des frais de santé affiche dans l'ensemble une stagnation réelle. Il est donc tout sauf surprenant que le commerce de détail en Suisse se plaigne d'un recul des ventes.

Revenu et consommation en Suisse

(croissance en pourcent)

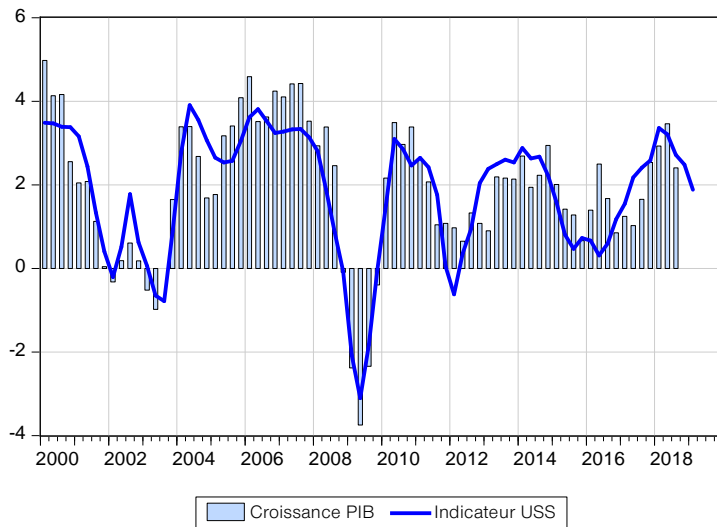
	2016 - 2017		1 ^{er} au 3 ^e trimestre 2018	
	nominal	réel	nominal	réel
Masse salariale totale	1,4 %	0,9 %	1,9 %	1,0 %
<i>Salaires par EPT</i>	1,0 %	0,5 %	0,0 %	-0,9 %
Revenu disponible	0,5 %	0,0 %	a.i.	a.i.
Total dépenses de consommation privée	1,7 %	1,2 %	1,6 %	1,0 %
dont dépenses pour la santé	3,5 %	a.i.	4,0 %	a.i.
Dépenses de consommation privée par personne	0,9 %	0,4 %	0,8 %	0,2 %
Dépenses de consommation sans la santé (total)	1,3 %	a.i.	1,0 %	a.i.
Dépenses de consommation sans la santé (p.p.)	0,6 %	a.i.	0,2 %	a.i.

Perspectives conjoncturelles intactes : des augmentations de salaires feraient du bien

L'USS prévoit pour l'année en cours une croissance du produit intérieur brut d'un peu moins de 2 %. Le dynamisme de la croissance a peut-être un peu faibli récemment, surtout à l'étranger. Mais les capacités de production restent bien utilisées et de nombreuses entreprises peuvent maintenir leurs plans d'investissements. Le taux de chômage baisse, ce qui renforce le pouvoir d'achat et la consommation même en cette période difficile dans ces deux domaines. Dans ce contexte, des augmentations de salaires auraient un effet stabilisateur. Le taux de chômage devrait se situer à 2,4 % en 2019. Le renchérissement atteindra vraisemblablement 0,5 %.

Croissance du produit intérieur brut en Suisse et indicateur avancé de l'USS

(en pourcent)



Source: Seco, USS

Certains acteurs du milieu bancaire exigent de la Banque nationale suisse (BNS) qu'elle augmente les taux d'intérêts avant même que la Banque centrale européenne (BCE) ne le fasse. Ces demandes sont irresponsables : le franc est encore nettement surévalué. Selon les modèles de l'USS, un taux de change franc-euro « équilibré » se situe aux alentours de 1,25 franc/euro. Depuis des décennies, la BNS oriente sa politique de taux d'intérêts sur le cours de l'euro, et avant l'euro, sur celui du mark allemand, car la stabilité des prix et la conjoncture économique en Suisse dépendent en grande partie du taux de change, et plus particulièrement du cours franc-euro. Cette politique a également permis d'équilibrer les attentes liées au taux de change sur les marchés financiers et d'éviter des valorisations élevées et dommageables. En revanche, la politique monétaire menée par la BNS fin 2009 et début 2010 s'est avérée lourde de conséquences : en pleine période de pression à la hausse, l'institution a signalé aux acteurs du marché des devises que le franc suisse allait devenir moins lié à l'euro dans son évolution que par le passé. Ce faisant, la BNS a contribué à l'appréciation excessive du franc qui a suivi, jusqu'à l'introduction du taux plancher.

Conclusions et revendications en matière de politique économique

Il faut maintenant résoudre les problèmes de pouvoir d'achat en Suisse.

- Prévoyance vieillesse: l'AVS, avec son excellent rapport coût-prestations, doit être renforcée. L'USS prépare actuellement un texte d'initiative pour une treizième rente AVS.
- Deuxième pilier : pas de bénéficiaires sur le dos des assurés-e-s ! Pour cela, il faut poser des restrictions de gains pour les assureurs actifs dans le 2^e pilier, mettre en place la transparence sur les frais administratifs et introduire des certificats de prévoyance uniformes et compréhensibles. Les composantes de répartition dans la LPP doivent en outre être renforcées afin d'améliorer le rapport coût-prestation.
- Les salaires doivent augmenter substantiellement, en particulier pour les collaborateurs et collaboratrices de longue date, ainsi que pour les femmes.
- Pour améliorer la situation salariale des femmes, il s'agira de mettre en œuvre rapidement et systématiquement les contrôles des salaires prescrits par la nouvelle loi sur l'égalité. Par ailleurs, les moyens pour les structures d'accueil extra-familiales doivent être augmentés.
- Dans le cas de l'accord-cadre avec l'Union européenne, les lignes rouges fixées par le Conseil fédéral en 2013 doivent rester les mêmes. Les mesures d'accompagnement ne peuvent en aucun cas être affaiblies. Au contraire : il faut davantage de protection et de contrats collectifs, avec de bons salaires minimaux.
- Les réductions de primes-maladie doivent être plus importantes afin de décharger financièrement les ménages à revenus bas ou moyens. L'USS soutient l'initiative populaire qui stipule que personne ne devrait dépenser plus que 10 % du revenu disponible du ménage pour les primes d'assurance-maladie.
- La politique monétaire doit activement contribuer à ce que la valeur du franc reste équitable. Une hausse isolée des taux d'intérêts par la Banque nationale suisse (BNS), telle que certains milieux bancaires l'exigent, s'avèrerait en revanche catastrophique.
- La BNS ne doit toutefois pas imposer un taux d'intérêt négatif au Fonds de compensation AVS (compenswiss). De plus, les recettes de la BNS issues des taux négatifs devraient être versées au 2^e pilier (répartition via le Fonds de garantie).